



MINISTRE  
DE LA SANTE,  
*en charge de la prévention*

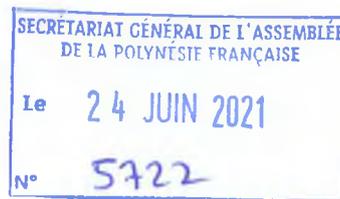
POLYNÉSIE FRANÇAISE

N° 1 222 / MSP

*Le Ministre*

Papeete, le 24 juin 2021

Séance de la session administrative  
de l'Assemblée de la Polynésie française  
Jeudi 24 juin 2021



-----  
**REPONSE**

**à la question orale présentée par Madame Nicole SANQUER  
Représentante non-inscrite  
à l'Assemblée de la Polynésie française**

**Objet** : Fermeture de l'institut de formation des professions de santé Mathilde Frébault

Madame la représentante,

Vous m'interrogez sur l'avenir de la formation en soins infirmiers en Polynésie française.

Vous vous inquiétez des besoins en personnels infirmiers que vous annoncez être de 90 dans les trois ans à venir, qui ne pourraient être satisfaits du fait de l'annonce de la fermeture de l'institut Mathilde Frébault par manque de locaux et en raison de problèmes de recrutement de formateurs.

En ce qui concerne les besoins en personnel infirmier sur les trois ans à venir, je peux vous apporter les éléments d'information suivants :

- **les postes encore vacants** sont au nombre de 12 pour la direction de la santé et le CHPF dispose d'une centaine de postes occupés par des CDD.
- **les postes libérés par des possibles départs en retraite** sont limités, ils sont :
  - pour la direction de la santé : de 12 pour les années 2021 à 2024 incluses pour un départ à la retraite à 62 ans ;
  - pour le CHPF : de 36 pour un départ à 62 ans ou de 13 si les départs à la retraite sont poussés à 65 ans , pour les 5 prochaines années.

Il reste actuellement 66 étudiants devant être promus sur les 3 prochaines années : 26 étudiants sortant en juillet 2021, 23 en juillet 2022 et 17 en juillet 2023. Par ailleurs, certains postes occupés par des CDD vont être ouverts à concours, ce qui viendra amputer encore plus la capacité de l'administration à intégrer les lauréats boursiers dans la fonction publique.

Ainsi les besoins seront couverts par les étudiants en cours de formation et l'ouverture prochaine d'un concours.

L'article 56 de la délibération n° 95-215 du 14 décembre 1995 portant statut de la fonction publique prévoit que les élèves boursiers de formation professionnelle sont nommés à leur demande dans le cadre d'emploi correspondant aux études qu'ils ont accomplies en qualité de fonctionnaires stagiaires. Au rythme de la formation actuelle, avec des promotions d'une vingtaine d'étudiants, les postes disponibles dans la fonction publique seront insuffisants pour répondre aux obligations réglementaires établies par les textes de la fonction publique.

Nous avons donc souhaité dans un premier temps suspendre l'octroi de bourses pour continuer à assurer une formation mais sans l'engagement de fournir des postes que nous n'aurons pas. Mais il faut se rendre à l'évidence, en l'absence de bourses nous n'avons pas de candidat à la formation !

Enfin, il ne faut pas faire un amalgame entre les recrutements que nous faisons actuellement sur des besoins occasionnels et les besoins en postes permanents. Certes, nous procédons actuellement à un nombre de recrutements supérieurs mais il s'agit de besoins occasionnels liés à la pandémie de Covid 19. Ces recrutements ne se font pas sur des postes budgétaires existants, ces contrats arrivent à terme en décembre.

En ce qui concerne la fermeture de l'institut de formation Mathilde Frébault, le conseil des ministres a pris la décision en janvier dernier de suspendre toute nouvelle inscription à la formation d'infirmier.

Il s'agit d'une suspension provisoire. Le pays n'a pas l'intention de renoncer à former du personnel infirmier.

La formation organisée en Polynésie française est d'autant plus importante que, comme vous le mentionnez vous-même, il est indispensable de compléter la formation au diplôme national par des modules de formation correspondant à l'exercice de la profession en milieu insulaire et en poste isolé.

Cette décision a été prise, sachant la satisfaction des besoins assurée sur les années les plus proches, en raison essentiellement du niveau de formation sujet à caution.

La mise aux normes et la réforme en profondeur de l'institut a été tentée depuis 2018 alors que l'institut fonctionnait normalement.

Trois audits ont été effectués pour nous accompagner dans la réforme de cet institut :

- celui de la Direction de la modernisation et des réformes de l'administration (DMRA) sur l'organisation, le fonctionnement et le management de l'institut ;
- celui de l'Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale (ARASS) sur la qualité et la conformité de la pédagogie au regard des référentiels de formations des professions de santé ;
- et un audit pédagogique du vice-rectorat.

Si ces trois audits notent que les processus de changement et d'amélioration continue de la qualité sont engagés, leurs conclusions font apparaître en particulier une insuffisance de formation des formateurs. En effet, l'ensemble des formateurs sont issus de la santé publique, alors que les formations dispensées représentent majoritairement des techniques de soins hospitaliers ; de plus ils n'ont pas suivi la formation de cadre de santé spécialisée en science de l'éducation, conseillée pour devenir formateur en IFSI.

Le retrait récent de certains services comme lieu de stage (CHPF) lié à la perte de confiance dans la qualité de l'enseignement dispensé par l'école, rend également difficile la réalisation de la formation pour les futures promotions.

Il ne s'agit donc pas de fermer l'institut en raison du manque de locaux et de problèmes de recrutements de formateurs. Nous avons des formateurs dont pour certains, les qualités pédagogiques sont remises en question. Ils sont tous agents de la fonction publique du pays et à ce titre, ils ne peuvent faire l'objet d'une mutation d'office sur un autre poste sans que cela ne fasse l'objet d'une sanction disciplinaire. Nous ne pouvons pas recruter d'autres formateurs tant que les postes sont occupés.

Concernant les locaux, ils sont suffisants mais vétustes, la suspension de la formation permettrait un rafraîchissement et une modernisation des salles et des équipements.

L'objectif de cette suspension temporaire de formation est la transformation de l'institut Mathilde Frébault en un centre de formation sanitaire et sociale (CFSS) d'envergure pour le pays, qui ne soit plus conçu exclusivement comme une école de formation limitée aux infirmiers et aides-soignants et pour les besoins de l'administration, mais comme un véritable centre de formation autonome, en mesure de proposer des formations initiales et continues diverses pouvant répondre aux besoins du pays, secteur public et privé confondus.

La mutation vers un centre de formation nécessite une réflexion approfondie et indépendante sur la forme juridique de ce centre, les formations à mettre en place, les agréments et autorisations nécessaires aux formations, l'adaptation des enseignements au plus proche des besoins du pays, notamment les îles, la qualité des enseignements. Cela nécessite également de repenser le lien entre le système des bourses et l'accessibilité à la fonction publique.

Ainsi, nos jeunes Polynésiens auront toujours la possibilité de se former aux professions paramédicales dans un cadre modernisé.

Dans l'attente, ceux qui souhaitent s'inscrire à la formation d'infirmier peuvent à l'instar des autres lycéens polynésiens qui souhaitent poursuivre leurs études en France, s'inscrire sur Parcoursup auprès d'écoles de formation en soins infirmiers en Métropole.

Tels sont les éléments que je souhaitais vous apporter.

Jacques RAYNAL

